



## Démission : durée de période de préavis + vacances

Par **potiere**, le **19/09/2008** à **14:24**

Bonjour,

J'ai démissionné de mon poste (cadre / CDI) le vendredi 25 juillet 2008 (lettre remise en main propre avec signature de mon responsable ressources humaines comme accusé réception). Ont suivi trois semaines de vacances – vacances acceptées par ma hiérarchie avant ma démission – avec un retour au travail le lundi matin 18 août 2008.

Mon employeur, par courrier recommandé (reçu le 16 août), m'informe que mon préavis se terminera le vendredi 14 novembre 2008 et vient de m'annoncer que je devrai rester jusqu'à cette date dans l'entreprise.

Sachant que je souhaiterai partir avant je me pose deux questions :

1. A quoi correspondent exactement les trois mois de préavis en nombre de jours ou de semaines ? J'aurais instinctivement compté 12 semaines, or ici mon employeur me compte 13 semaines (du 18 août au 14 novembre). Ne compte t il pas une semaine de trop ?
2. Est-ce les trois mois de préavis sont toujours hors vacances ? Ayant déposé ma lettre le 25 juillet, mon préavis ne commence que le 18 août. Est-ce normal ?

Je vous remercie vraiment beaucoup pour vos réponses et votre aide.

Par **coolover**, le **19/09/2008** à **17:44**

Bonjour potière.

1. La durée de préavis se compte de date à date. Tu démissionnes le 18 août, ton préavis prend fin au 18 novembre au soir. A voir avec ton employeur pour voir pourquoi il retient le 14 novembre.

2. la période de préavis ne se confond pas avec celle des congés payés. C'est donc normal que ton employeur ne compte pas tes 3 semaines de congés pour calculer la durée de ton préavis.

Voili voilou :)